

**Y A-T-IL DE LA CRÉATION SANS TRANSFORMATION ?  
ÉTUDE D'UNE SOUS-CLASSE DE CONSTRUCTIONS  
TRANSITIVES DIRECTES  
LIÉES À L'EXPRESSION DE LA CRÉATION D'ENTITÉS EN  
FRANÇAIS CONTEMPORAIN**

**Florinela COMANESCU**  
florinela\_comanescu@yahoo.fr  
**Université de Pitesti**

**Résumé**

*Cette étude examine le fonctionnement d'une sous-classe de constructions transitives directes qui décrivent des procès de création d'entités « spirituelles ».*

*La méthode de travail utilisée consiste à soumettre les constructions à un ensemble de tests réunissant les tests classiques de la transitivité, mais aussi des tests nouveaux, concernant les types de procès et l'aspect, c'est-à-dire la représentation des situations dans la langue.*

*Il apparaît, à la fin de l'étude, que l'opposition affecté/effectué (correspondant à transformation/création) n'est pas pertinente pour cette classe de constructions. La transformation/destruction est apparente ou simplement « jouée », et on peut parler de « création pure », puisque la création des nouvelles entités est décrite comme si elles naissaient « de rien ».*

*Mots-clés : aspect, création, entités spirituelles, procès, transformation*

**Introduction**

Cette étude examine le fonctionnement d'une sous-classe de constructions transitives directes dont le sémantisme consiste dans la description de procès de création d'entités « spirituelles ».

L'aspect le plus intéressant concernant cette classe de constructions réside dans le fait qu'il n'existe pas dans le système une classe correspondante ayant le sémantisme contraire (de transformation/destruction), alors que l'opposition affecté/effectué est essentielle dans le domaine de la transitivité.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Desclès, Jean-Pierre, *Transitivité sémantique, transitivité syntaxique*, La transitivité, Rousseau, André, (Eds.), Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 1998 ; Larjavaara, Meri, *Sur les variations de la transitivité en français contemporain*, Prédication, assertion, information, Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 1998 ; Larjavaara, Meri, *Présence ou absence de l'objet : limites du possible en français contemporain*, Academia Scientiarum Fennica, Helsinki, 2000 ; Lazard, Gilbert, *De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée*, La transitivité,

Cette situation particulière mérite d'être examinée de plus près, d'autant plus qu'elle peut permettre de rendre compte de phénomènes plus généraux dans le domaine.

### **Délimitation de la classe de construction et présentation de la démarche**

Sur le plan formel, les constructions possèdent comme sujet des noms d'humains et comme objet une sous-classe de noms d'entités abstraites (tels *idée, science, doctrine, problème, secret, mystère*).

Sur le plan sémantique, elles possèdent une paraphrase commune du type : *X crée Y*. Pour la classe opposée, si une telle classe existait, la paraphrase serait du type : *X transforme/ détruit Y*, mais cette classe n'est pas représentée.

En ce qui concerne les noms objets, ce sont des noms qui désignent des « entités spirituelles ». Cette étiquette sémantique facilite l'intégration de cette classe de noms dans les typologies déjà existantes, qui ne prennent pas en considération ce type de nom.

Par exemple, la typologie établie par N. Flaux et D. Van de Velde (2000) ne retient pas cette classe de noms. De plus, vu les paramètres fonctionnels estimés pertinents pour la classification, cette classe de noms reste à l'extérieur de la typologie, parce qu'elle ne possède pas les propriétés retenues.

Si N. Flaux et D. Van de Velde ne retiennent pas ce fonctionnement, il y a cependant des auteurs qui lui prêtent un intérêt particulier. D. Godard (1997) discute les noms de ce type du point de vue de l'existence possible d'une structure argumentale, alors que M. Riegel (1997) parle effectivement d'une classe de noms à complément propositionnel, qui réunit les noms à complément infinitival ou propositionnel.

A part la description syntaxique, M. Riegel propose également une classification sémantique des noms à complément propositionnel, qui se superpose partiellement à celle de N. Flaux et D. Van de Velde.

Les types de noms qui figurent dans la classification sémantique de M. Riegel et qui ne peuvent pas être redistribués dans les classes de Flaux et D. Van de Velde (2000), sont justement ceux qui intéressent pour la discussion proposée dans cette étude.

Dans la classification proposée par M. Riegel<sup>1</sup>, les « noms d'entités spirituelles » sont distribués dans deux classes : noms épistémiques, qui dénotent les différentes formes de la représentation intellectuelle (*l'idée, l'hypothèse, la supposition, le constat, le souvenir, ... que/de*) et noms d'attitude axiologique (*l'opinion, la thèse, la conviction, le soupçon, la certitude, ... que/de*).

Une autre particularité de ces noms consiste dans leur façon de désigner leur référent, qui est un contenu de pensée : selon M. Riegel<sup>2</sup>, ces noms ont la propriété de catégoriser directement n'importe quel contenu propositionnel, alors que d'autres noms ne sont pas aussi naturellement aptes à catégoriser des contenus, parce qu'ils véhiculent des concepts qui s'interprètent plus comme des opérations portant sur les contenus que comme des catégories ontologiques de contenus.

Tous les noms de la classe ne possèdent quand même pas les mêmes propriétés fonctionnelles (telle la possibilité d'avoir un complément propositionnel).

Leur regroupement repose principalement sur leur contenu sémantique commun et sur le fait qu'ils partagent un nombre de propriétés syntaxiques, dont aussi leur fonctionnement dans le cadre des constructions retenues pour cette étude.

La méthode de travail utilisée consiste à soumettre les constructions à un ensemble de tests réunissant les tests classiques de la transitivité, mais aussi des tests nouveaux, concernant les types de procès et l'aspect, c'est-à-dire la représentation des situations dans la langue.

L'étude porte sur un corpus de constructions contenant des verbes estimés représentatifs pour le français fondamental. Ces verbes ont été sélectionnés par Pierre Le Goffic et Nicole Combe-Mc Bride (*Les constructions fondamentales du français*, 1975, Librairies Hachette et Larousse).

Sont discutés notamment les constructions les plus illustratives, mais l'observation est étendue pour l'ensemble des constructions.

### **Propriétés de la classe**

---

<sup>1</sup> Riegel, Martin, *Les noms à compléments propositionnels : en quoi sont – ils plus abstraits que d'autres ?* in *Les noms abstraits* (textes réunis par N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain), Presses Universitaires du Septentrion, Paris , 1997, p. 315-316.

<sup>2</sup> Idem, p. 321.

Les constructions qui semblent les plus opposées quant à l'idée de construction/ transformation d'entités intellectuelles sont les suivantes :

*(1) L'homme construit la science/ des systèmes/ des théories.  
Ce philosophe démolit ce système/ cette théorie/ cette doctrine/ cette idée.*

Du point de vue sémantique, l'aspect le plus intéressant consiste dans l'affaiblissement de l'opposition, ce qui fait que finalement, les constructions qui décrivent apparemment un procès de transformation/ destruction d'entités sont à ramener à un procès de création. Le sémantisme de ces constructions consiste plus précisément à décrire une possible phase interne d'un procès de création. Sur le plan syntaxique, elles présentent le même fonctionnement que les constructions décrivant un procès de création d'entités.

Le fait que pour les entités abstraites spirituelles la transformation n'est pas une vraie transformation peut être mis en évidence par le test de la paraphrase :

*(2) L'homme construit la science/ des systèmes/ des théories.  
= L'homme fait qu'une science/ des systèmes/ des théories commence(nt) à exister.*

*(3) Ce philosophe démolit ce système/ cette théorie/ cette doctrine/ cette idée.*

*≠ Ce philosophe fait que ce système/ cette théorie/ cette doctrine/ cette idée n'existe plus.*

*= Ce philosophe prouve que ce système/ cette théorie/ cette doctrine/ cette idée n'est pas bon(ne).*

Les paramètres fonctionnels qui soutiennent la parenté des deux types de constructions (la transformation n'étant en fait qu'une facette de la création) sont les suivants :

Premièrement, les restrictions de sélection que le verbe exerce sur ses arguments sont très fortes, même si les raisons de leur sélection peuvent ne pas être les mêmes.

Ainsi, pour la construction liée à la création, le constituant sujet est fortement contraint, alors que dans la deuxième construction, cette fonction syntaxique peut être accomplie également par des noms abstraits (*démonstration, arguments*), renvoyant à l'humain par un procédé de métonymie (procès/ moyen pour auteur du procès).

En échange, pour la fonction d'objet, les restrictions posées par le verbe sont moins contraignantes, dans le sens que les verbes peuvent

accepter d'autres types de noms objets également. Cependant, comme les lexèmes verbaux utilisés sont empruntés aux représentations des procès concrets, ils ne sont pas susceptibles d'emploi absolu dans ces phrases.

Le constituant objet direct est obligatoire dans la phrase même s'il relève d'une sélection beaucoup plus stricte de l'objet. Des verbes comme *élaborer*, *concevoir*, par exemple, ne sélectionnent qu'un objet abstrait intellectuel (*élaborer un projet/ une doctrine*, *concevoir une argumentation*) ou induisent la lecture abstraite pour leurs objets concrets (*concevoir une maison* c'est en faire le plan, s'en faire la représentation mentale), mais l'objet ne s'en retrouve pas pour autant moins contraint quant à sa présence dans la phrase.

Cette contrainte importante sur l'objet peut également être mise en relation avec les facteurs qui rendent possible la recatégorisation pour ce type de construction. Le facteur qui conditionne la recatégorisation consiste dans la complexité supposée par l'activité spirituelle, étant donné que, si tous les humains possèdent cette capacité, ils ne la possèdent pas pour autant tous au même degré. De même, la recatégorisation fonctionne aussi bien pour la création que pour la soi-disante transformation (destruction), le même terme (qui est le plus souvent un nom de métier) pouvant servir à désigner l'humain dans les deux situations :

(4) *Michel construit une démonstration (mathématique).* =  
*Michel est mathématicien.*  
*Michel démolit cette démonstration (mathématique).* = *Michel*  
*est mathématicien.*

Avec des phrases de ce type, l'interprétation est du type prédication de propriétés.

Un autre élément pertinent pour appuyer l'idée que la transformation d'une entité spirituelle n'est autre chose qu'une facette ou une étape dans la création d'une nouvelle entité concerne les types de lexèmes verbaux que la langue possède pour décrire de tels procès. Une première « source » de lexèmes verbaux consiste à emprunter des verbes au domaine concret, comme dans les phrases prises comme point de départ pour cette discussion. Pour ce qui est de l'inventaire des lexèmes verbaux concernant uniquement le domaine spirituel, il présente une nette préférence pour les verbes dont le sémantisme est lié à la création, même lorsqu'il s'agit de la transformation d'une entité : *concevoir*, *élaborer*, *penser* (création pure), *améliorer*, *corriger*, *perfectionner* (transformation menant à la création).

C'est pour cela que le degré maximal de la transformation d'une entité, qui est la destruction de celle-ci ne peut pas être réalisé dans le domaine spirituel. Purement et simplement, il paraît que dans ce domaine la destruction est impossible, comme cela a été mis en évidence par le test de la paraphrase.

### **Types de transformation/ destruction**

Dans le domaine des entités spirituelles, la destruction ne peut pas être définitive ou elle est seulement apparente.

La destruction non-définitive est de deux types :

La première concerne la validité de l'existence d'une entité spirituelle dans le cadre d'un univers de connaissance, qui dérive de la relation extrêmement étroite existant entre une entité spirituelle et son auteur.

La deuxième dérive du fait que, dans le cas de la création de n'importe quel type d'entité, la langue permet de décrire également la phase préexistante de tout procès délibéré accompli par un humain, cette phase étant dans tous les cas, de nature spirituelle.

Le fonctionnement du verbe *oublier* est éclairant pour le premier type de destruction. Ce verbe désigne une forme de destruction partielle, qui ne s'applique que dans un univers de connaissance et qui, de plus, n'est pas irréversible. En outre, elle ne peut même pas apparaître comme le résultat d'une action délibérée, parce que le sujet du verbe *oublier* n'accepte pas la lecture agentive. Ce type de destruction apparaît donc comme étant purement fortuit, le résultat d'un incident, dont les conséquences ne sont pas définitives, puisque le procès est réversible. Il est intéressant de signaler que les deux verbes qui servent à désigner le procès inverse – *se rappeler* et *se souvenir* – ne sont pas agentifs eux non plus, ce qui sert à relativiser l'effet de la destruction dans le domaine spirituel.

De même, il est important de noter la disparité quantitative importante au niveau lexical entre les verbes qui désignent un procès de destruction d'entités intellectuelles (un seul verbe : *oublier*) et les verbes qui renvoient au procès inverse (deux verbes : *se rappeler*, *se souvenir*), auxquels s'ajoute toute une série de verbes désignant des stratégies d'évitement de la destruction (*apprendre*, *mémoriser*, *retenir*), plus les verbes de connaissance (*savoir*, *connaître*) qui construisent des représentations de type état et cela contrairement à tout ce qui se passe dans la réalité objective.

Cette première forme de destruction relève de la relation extrêmement étroite qui existe entre une entité spirituelle et son auteur, l'existence de telles entités étant inscrite dans les univers de connaissance des humains.

Si la destruction de telles entités n'est pas décrite par la langue, la langue possède, en échange, des moyens pour décrire les procès d'empêchement de création d'entités, vu que les procès de ce type sont eux aussi dépendants des univers de connaissance.

Ainsi, si la création d'une nouvelle entité concrète peut être facilement constatée, du fait de l'existence objective de cette entité, la situation est différente dans le domaine spirituel, la reconnaissance d'une nouvelle entité ne pouvant se produire qu'à la suite du partage consenti ou non par son auteur. Et comme l'effet des entités spirituelles consiste à produire d'autres entités spirituelles dans d'autres univers, donc à transformer des humains, par la modification de leurs univers de connaissance, l'auteur d'un tel de type d'entité peut décider d'empêcher qu'un tel effet se produise :

(5) *Michel enterre cette affaire/ ce secret.  
Marie garde ses réflexions/ ses souvenirs/ le secret.*

Le fait de ne pas partager une entité spirituelle apparaît ainsi comme une forme indirecte de destruction, parce qu'il empêche le procès de création d'entités spirituelles chez d'autres humains.

Pour ce qui est du deuxième type de destruction non-définitive des entités spirituelles, elle est réductible toujours à un empêchement de création, mais qui concerne cette fois-ci l'auteur même du procès de création. Ce type de représentation tient du fait que la langue permet de décrire la phase qui précède les procès agentif de toutes sortes, cette phase étant, dans tous les cas, de nature spirituelle.

Dans sa construction transitive directe, le verbe *penser*, par exemple, décrit justement ce procès spirituel, qui représente, dans ce cas précis, la phase antérieure à un procès de création d'entités (d'autres verbes comme *concevoir* ou *élaborer* ont le même rôle):

(6) *Michel pense son art/ son œuvre.*

Dans ce cas, le procès de destruction consiste à ne pas passer de la phase de projection mentale à celle de création proprement dite, l'entité mentale créée n'étant en fait qu'une projection de la vraie entité envisagée pour la création :

(7) *Michel enterre ce projet/ cette proposition.*

A ces deux types de destruction, il s'ajoute la destruction apparente, dans le cas de laquelle la destruction est seulement envisagée sans aboutir nécessairement, ou encore elle est visée uniquement pour se produire dans l'univers de connaissance d'autrui :

(8) *Marie efface le passé/ ses souvenirs.*

Cette phrase n'implique pas chez Marie la destruction de son passé ou de ses souvenirs, mais tout simplement un effort déployé par elle dans ce but ou encore un effort visant à obtenir cet effet chez quelqu'un d'autre ou au moins à construire devant les autres une image de soi telle qu'elle serait si la destruction envisagée s'était vraiment produite (*Marie fait comme si son passé/ ses souvenirs n'existaient pas.*)

Tout comme le premier type de destruction non-définitive, la destruction apparente fait intervenir l'univers de connaissance d'autrui, cette fois-ci dans sa dimension sociale, qui concerne la création d'une image à montrer aux autres ou tout simplement la préservation d'une image antérieure plus convenable.

## **Conclusions**

L'opposition affecté/ effectué ne semble pas opérationnelle dans le domaine spirituel, la langue manifestant une préférence visible pour les procès de type création. Quant à la destruction d'entités, soit elle ne représente qu'une facette ou une étape de la création, soit purement et simplement elle n'est pas une vraie destruction.

Dans le cas des entités spirituelles, la création atteint son degré d'élaboration et d'abstraction le plus haut, parce qu'il s'agit de créer de rien, alors que dans les cas des entités concrètes, la création est régulièrement à mettre en corrélation avec un procès de transformation d'une autre entité.

### **Bibliographie :**

Descès, Jean-Pierre (1998), *Transitivité sémantique, transitivité syntaxique*, La transitivité, Rousseau, André, (Eds). Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion : 161-180

Flaux, Nelly, Van de Velde, Danièle (2000), *Les noms en français : esquisse de classement*, Paris : Ophrys

Godard, Danièle (1997), *Les phrases compléments de Nom sont-elles des arguments ?* in *Les noms abstraits* (textes réunis par N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain), Paris : Presses Universitaires du Septentrion: 301 – 311



Larjavaara, Meri (1998), *Sur les variations de la transitivité en français contemporain*, Prédication, assertion, information, Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996, 307-315

Larjavaara, Meri (2000), *Présence ou absence de l'objet : limites du possible en français contemporain*, Helsinki : Academia Scientiarum Fennica

Lazard, Gilbert (1998), *De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée*, La transitivité, Rousseau, André, (Eds). Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion : 55-84

Lazard, Gilbert (1994), *L'actance*, PUF

Le Goffic, Pierre, Combe-Mc Bride, Nicole (1975), *Les constructions fondamentales du français*, Paris : Librairies Hachette et Larousse

Riegel, Martin (1997), *Les noms à compléments propositionnels : en quoi sont-ils plus abstraits que d'autres ?* in *Les noms abstraits* (textes réunis par N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain), Paris : Presses Universitaires du Septentrion : 313 – 321